

Suite à la convocation en date du 12 juin 2012,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 27 juin
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la
Lys le 3 juillet 2012

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

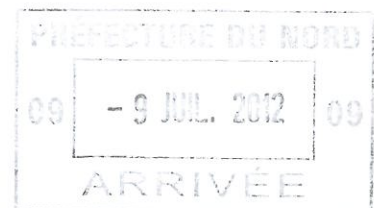
Etaient excusés:

MM. Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Decocq, Deroo, Douez, Houssin, Lefait,
Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 14-12

DECIDE :

- Le Comité Syndical prend acte de la communication du rapport d'exploitation établi par Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour l'année 2011, établi conformément à l'article 83 du contrat d'affermage.
- de manifester par écrit auprès de l'exploitant son désaccord sur certains éléments contenus dans les documents transmis.



VOTANTS : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le **06 JUL. 2012**

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

COMPTE RENDU ANNUEL DE L'EXPLOITANT

ANNEE 2011

L'article 83 du contrat d'affermage indique que : « Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, le Délégué produit chaque année un compte rendu technique et un compte rendu financier avant le 31 mai de l'exercice suivant ».

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux (CGE) a transmis le 31 mai 2012 le compte rendu qu'elle a établi pour l'exploitation des installations du Syndicat au titre de l'année 2011.

1. Compte rendu technique

19.325.668 m3 ont été prélevés dans la Lys.

18.372.990 m3 ont été refoulés.

Les pertes d'eau de service représentent 5,2 % des volumes traités, elles correspondent aux volumes d'eau nécessaires au lavage des filtres, à la déshydratation des boues et à l'entretien de l'ensemble des installations.

Le total des volumes vendus s'élève à **18.597.566 m3** (+ 5,6 % par rapport en 2010), répartis comme suit :



Lille MCU	15.763.167 m3	- 5,5 %
CALL (Lens - Liévin)	2.253.195 m3	+762.4 %
Lestrem (Noréade)	105.030 m3	- 48,6 %
Aire sur la Lys	237.158 m3	+ 5,7 %
Laventie	169.568 m3	+ 1,2 %
Saint-Venant	69.448 m3	- 3,3 %

Depuis le 2 novembre 2010, les installations du SMAEL alimentent en eau une partie de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin. L'année 2011 constitue la première année complète de vente d'eau sur ce territoire.

La différence entre les volumes refoulés et les volumes vendus s'explique :

- par les achats d'eau effectués auprès de la Société des Eaux du Nord et Noréade lors des arrêts techniques de l'usine ;
- par les écarts de mesure entre les débitmètres de Prêmesques et Aire sur la Lys (1% soit une valeur inférieure aux limites de tolérance maximales).

Depuis 2005, les volumes prélevés à Verchin correspondaient aux essais normaux de maintenance. En 2011, l'étiage de la Lys a nécessité l'utilisation de ces forages afin de réalimenter la Lys et permettre une production d'eau en adéquation avec la demande.

L'usine a traité 739,93 tonnes de terres de décantation, soit 198.04 tonnes exprimées en matières sèches à comparer aux 519,3 tonnes traitées en 2010 (+42.5 %). Après stockage sur l'aire prévue à cet effet, 491,4 tonnes de terres brutes soit 181,8 tonnes exprimées en matières sèches ont été épandues sur 17.27 hectares chez 4 agriculteurs sur des parcelles situées sur les communes d'Aire sur la Lys, Isbergues, Rely et Blessy.

La consommation d'énergie électrique de l'ensemble des installations représente un total de 9.035.798 kWh (+9.2 % par rapport à 2010).

Le bilan de consommation des réactifs permet de constater la diminution des consommations de permanganate de potassium (-34%) et chlorure ferrique (-41,5%) en entrée d'usine qui peut être expliquée pour le Permanganate de Potassium par le by-pass de la réserve pour curage et pour le chlorure ferrique par une faible sollicitation.

La consommation de Charbon Actif en Poudre a augmenté (+29,1%). L'installation de charbon actif en poudre a été déplacée des décanteurs vers le débourbeur. Elle a été remplacée le 26 avril par une unité en location de capacité de stockage de 4t.

La quantité de bisulfite injectée au niveau des étapes de désinfection a augmenté de 18,2%. Les quantités sont stables concernant les autres réactifs.

Dans le cadre des essais de mise en service du débourbeur, d'autres produits chimiques ont été également utilisés : chlorure ferrique, charbon actif en poudre, polymère et sable.

Aucune non-conformité aux limites de qualité n'a été constatée lors des contrôles effectués par l'ARS.

L'auto-contrôle de l'exploitant révèle 16 non-conformités (13 dates) dues à des problèmes bactériologiques. Aucune de ces non-conformités n'a été confirmée par les analyses déclenchées ensuite. Il s'agit donc d'incidents de prélèvements.

5 non conformités ont été observées sur des paramètres physico-chimiques : 4 dépassements sur la valeur de référence du COT qui ont été suivies d'un réglage du taux de CAP et 1 dépassement sur acétochlore et donc pesticides totaux.

Aucune non-conformité n'a été ouverte pour l'année sur les valeurs de bromates. En effet le décret 2007-49 du 11 janvier 2007 a abaissé la limite de qualité sur les bromates de 25 µg/l à 10 µg/l. Un suivi renforcé et des mesures de réduction de la formation de bromates ont été mises en œuvre par Veolia (modifications réglages). De plus, des travaux d'amélioration du poste d'ozonation ont été réalisés lors du dernier arrêt technique. Une régulation automatique sera mise en place en 2013.

2. Compte rendu financier

Un compte rendu a été établi sur le modèle figurant en annexe 3 au contrat d'affermage qui subit toutefois des modifications régulières qui s'imposent à l'exploitant par l'évolution de la réglementation.

Les chiffres figurant dans le compte rendu financier de l'exploitant correspondent à des données réelles, c'est-à-dire aux éléments comptables effectivement réalisés au 31 décembre de l'année considérée. Ceci peut amener à certaines difficultés de compréhension quand, par exemple, une facture correspondant à une prestation réalisée en année N n'est pas acquittée avant le terme calendaire, celle-ci apparaîtra dans le compte rendu financier de l'année N + 1.

L'analyse comparative donne les résultats suivants :

Objet	Résultats 2010	Résultats 2011	Variation (%)
Produits	4.675.527	5.202.435	+ 11,27
Produits d'exploitation	3.519.532	3.689.942	+ 4,84
Collectivités et autres organismes publics	1.155.995	1.512.493	+ 30,84
Charges	4.302.399	5.113.238	+18,85
Personnel	678.182	873.540	+28,81
Energie électrique	549.933	625.747	+13,79
Achats d'eau	10.014	15.381	+53,59
Produits de traitement	228.546	359.592	+57,34
Analyses	121.916	152.703	+25,25
Sous-traitance, matières et fournitures	373.525	725.055	+94,11
Impôts, taxes, redevances	81.009	98.592	+21,70

Autres dépenses			
- Télécommunication, poste	21.901	38.246	+74,63
- Engins et véhicules	52.136	67.822	+30,09
- Informatique	32.212	43.773	+35,89
- Assurances	7.343	403	-94,51
- Locaux	38.251	54.011	+41,20
- Autres	-8.013	-136.704	
Contribution des services centraux	143.220	142.276	- 0.66
Charges relatives aux investissements	16.094	16.335	+1,50
Charges relatives au renouvellement	480.720	497.332	+3,46
Participations contractuelles			
- redevance	1.155.995	1.512.493	+30,84
- ristourne	319.415	26.641	-91.66
Résultat brut	248.764	56.997	

Plusieurs postes méritent des explications qui ont été sollicitées auprès de l'exploitant :

- L'augmentation des dépenses de personnel ne correspond pas à ce qui est constaté, ce point a d'ailleurs fait l'objet de remarques très précises lors des réunions d'exploitation puisque les affectations ne correspondent plus avec les engagements contenus dans le contrat d'affermage,
- L'augmentation du poste de sous-traitance est surprenante, ce poste représente en outre une dépense très conséquente
- Le poste Autres qui apparaît en négatif,
- La contribution des services centraux
- Les dépenses de Télécommunications en augmentation de 74 %

Il importe de vérifier que les dépenses affectées au contrat sont conformes à la réalité, dans un contexte où la qualité du service offerte par l'exploitant se dégrade sensiblement.

* * *

L'exercice se solde par un bénéfice de 56.997 €

Vu, le 21 JUIN 2012

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX

